



3.c Plan de zonage – Partie Logelbach  
Echelle 1/2000

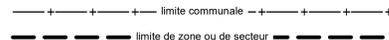
ELABORATION  
Arrêté par délibération du Conseil Municipal  
du 6 décembre 2018  
Le Maire,  
Serge NICOLE  
DÉCEMBRE 2018



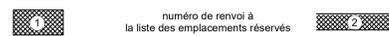
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES  
PARTIE LOGELBACH

N° figurant sur le plan de zonage	Désignation des opérations	Bénéficiaires
13	Élargissement et aménagement de la RD 83	Département
17	Terrain d'accueil pour les gens du voyage	Commune
18	Aménagement du carrefour RD 11/ RD 106	Commune

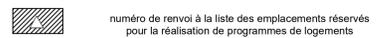
LIMITES



EMPLACEMENTS RESERVES



Liste des emplacements réservés pour la réalisation de programmes de logements



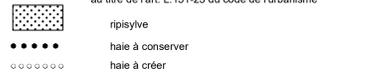
ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L. 113-1 du code de l'urbanisme



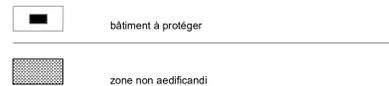
ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

au titre de l'art. L. 151-23 du code de l'urbanisme



ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES

au titre de l'art. L. 151-19 du code de l'urbanisme



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA REALISATION DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS

Numéro	localisation	Références cadastrales	Zonage PLU	Surfaces concernées	Nombre de logements à créer	Part de logement locatif social	Typologie des logements locatifs sociaux
1	rue Sainte Odile	S.33 p. 266 457	UC	1800 m²	6	30%	PLUS ou PLS
2	rue des trois-Epis à Logelbach	S.10 116 à 116-78-115	UC	3890 m²	12	30%	

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.